

Rapport du jury

Examen professionnel d'avancement de grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe - 2019 Spécialités « Réseaux, voirie et infrastructures » et « Déplacements, transports »

ORGANISATEUR : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

L'examen professionnel d'avancement de grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe a été ouvert au titre de l'année 2019 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, dans les spécialités « Réseaux, voirie et infrastructures » et « Déplacements, transports », en accord avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

Calendrier

Période d'inscription	Du 30 octobre 2018 au 5 décembre 2018
Date de limite de dépôt	Le 13 décembre 2018
Epreuve écrite	Le 11 avril 2019
Réunion d'évaluation de l'épreuve écrite	Le 28 mai 2019
Epreuve orale	Du 1 ^{er} juillet au 3 juillet 2019
Jury d'admission	Le 9 juillet 2019

Les conditions particulières d'accès

L'examen professionnel est ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4^{ème} échelon du grade de technicien et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Les candidats doivent être en activité à la date de clôture des inscriptions.

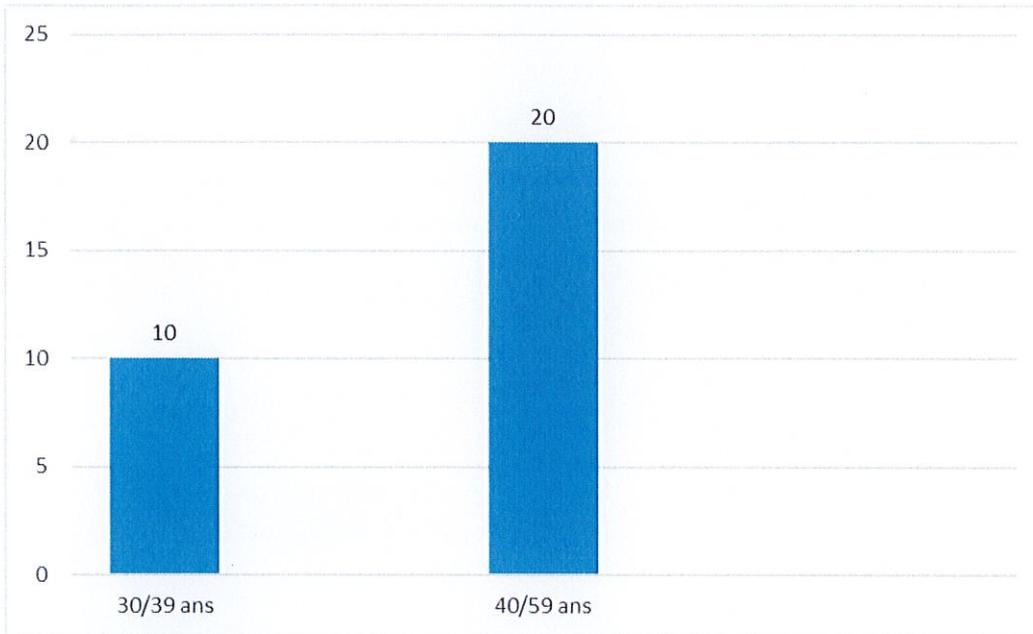
1) Les candidats :

35 candidats se sont inscrits à cet examen professionnel, 5 candidats ont été refusés car ils ne remplissaient pas les conditions d'accès (4 dans la spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures » et 1 dans la spécialité « Déplacements, transports »).

30 candidats ont été admis à concourir.

- 28 candidats dans la spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures »,
- 2 candidats dans la spécialité « Déplacements, transports ».

- **Répartition des candidats admis à concourir par tranche d'âge**



2) L'épreuve écrite :

a) Déroulement

L'épreuve écrite s'est déroulée le 11 avril 2019, à l'Espace Culturel du Pin Galant à Mérignac.

b) Le contenu

Cette épreuve consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée 3 heures ; coefficient 1).

Le sujet commun à l'ensemble du territoire a été élaboré par la cellule pédagogique nationale.

c) La présence

25 candidats se sont présentés à l'épreuve écrite dans la spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures » et 2 candidats se sont présentés à l'épreuve écrite dans la spécialité « Déplacements, transports ».

Ceci se traduit par un taux d'absentéisme de 10,71% pour la spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures ».

d) Résultats

La moyenne générale dans la spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures » est de 9,06/20. La note la plus haute s'élève à 17/20 et la note la plus basse à 0/20.

La moyenne générale dans la spécialité « Déplacements, transports » est de 10,75/20. La note la plus haute s'élève à 15/20 et la note la plus basse à 6,50/20.

3) La réunion d'évaluation :

A l'issue de l'épreuve écrite, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale.

23 candidats ont obtenu une note supérieure à 5/20 dans la spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures » et ont été autorisés à se présenter à l'épreuve orale, ce qui représente 92% des candidats.

2 candidats ont obtenu une note supérieure à 5/20 dans la spécialité « Déplacements, transports » et ont été autorisés à se présenter à l'épreuve orale, ce qui représente 100% des candidats.

4) L'épreuve orale :

a) Déroulement :

Les épreuves orales se sont déroulées au CDG33, du 1^{er} au 3 juillet 2019.

b) Contenu :

L'épreuve consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions techniques, notamment dans la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

c) Présence

22 candidats se sont présentés dans la spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures » à l'épreuve orale, soit 95,65 % des candidats convoqués.

2 candidats se sont présentés dans la spécialité « Déplacements, transports » à l'épreuve orale, soit 100 % des candidats convoqués.

d) Résultats :

La moyenne générale concernant les deux spécialités est de 12,09/20. La note la plus haute s'élève à 18/20 et la plus basse à 5/20.

5) L'admission :

A l'issue de l'épreuve orale, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis à l'examen professionnel.

18 candidats ont été déclarés admis, avec un seuil d'admission à 10/20 dont la répartition est la suivante :

- 17 candidats admis dans la spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures », sur les 32 candidats, ce qui représente 53,12% des candidats inscrits
- 1 candidat admis dans la spécialité « Déplacements, transports » sur les 3 candidats inscrits, ce qui représente 33,33% des candidats inscrits.

6) Le jury :

Le jury de l'examen professionnel comprenait 6 membres :

- 2 élus locaux,
- 2 fonctionnaires territoriaux de catégorie A ou B,
- 2 personnalités qualifiées.

7) Analyse et conclusion :

a) Observations générales des correcteurs de l'épreuve écrite :

Réseaux, voirie et infrastructures :

Le sujet est en conformité avec le cadrage de l'épreuve (niveau de difficulté et durée).

Le thème abordé est d'actualité avec un intérêt pour la qualité d'exécution des aménagements urbains. La majorité des candidats connaît la problématique de gestion d'un chantier dans un environnement contraint. Cette expertise a tendance, pour certains candidats, à occulter la dimension du dossier au profit d'une connaissance professionnelle naturellement limitée au cadre d'exploitation habituelle.

Déplacements, transports :

La thématique est d'actualité avec un sujet centré sur la gestion de projet. Les candidats doivent être bien préparés pour réaliser le devoir en 3 heures car celui-ci reste difficile.

b) Observations générales des correcteurs de l'épreuve orale

Les membres du jury expriment leur entière satisfaction quant à la qualité de l'organisation de l'examen professionnel et remercient les différents partenaires, de tous les moyens mis à disposition pour la réalisation des épreuves dans les meilleures conditions

Le Président du jury remercie les membres du jury, le personnel du secteur concours et examens professionnels pour leur investissement, leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement de cet examen professionnel.

Le Président du Jury,



Christophe DUPRAT

□ □ □ □